



Marcel DUPUY  
Secrétaire départemental du SE-UNSA

A

Monsieur Jean-Michel COIGNARD  
Inspecteur d'Académie des Yvelines

Objet : organisation de la journée de solidarité

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Suite à l'arrivée tardive de la circulaire relative à l'organisation de la journée de solidarité, je me permets de vous saisir, au nom du SE-UNSA, au sujet de plusieurs problématiques qui découlent de votre cadrage.

Tout d'abord, je tiens à vous rappeler l'opposition de notre syndicat à ce principe même de journée de solidarité, instituée en 2005. En effet, nous pensons que c'est par un financement dans le cadre de notre système de protection sociale que doit s'établir la solidarité à l'égard des personnes âgées ou en situation de handicap et non par un jour de travail supplémentaire.

Cependant en l'état actuel des choses, je reconnais que la loi votée le 30 juin 2004 doit s'appliquer. Toutefois, pour ce qui concerne la question du choix des dates dans notre département, il nous faut constater que la majorité des écoles ont d'ores et déjà envisagé leurs calendriers de réunions depuis le 1<sup>er</sup> trimestre, y compris la journée de solidarité. Certaines écoles ont même déjà effectué cette journée, en accord avec leurs IEN.

Alors que la note de service du 7 novembre 2005 citée dans votre courrier précise que « la date de cette journée (le cas échéant fractionnée en deux demi journées) sera déterminée dans le premier degré par l'IEN après consultation du conseil des maîtres réuni dans le premier trimestre de l'année scolaire », vous imposez trois dates (au choix certes) ce qui ne figure aucunement dans cette note ministérielle. Les élèves n'étant pas concernés par cette journée, j'aimerais comprendre pour quelles raisons vous prédéfinissez des dates et demandez une harmonisation sur une même commune alors qu'aucun service périscolaire n'est concerné ?

.../...


.../...

Pourquoi ne pas faire confiance aux équipes pédagogiques et leur laisser la souplesse du calendrier plutôt que de fixer les dates sur le seul mois de juin ? Et pourquoi ne pas demander aux IEN de se concentrer principalement sur l'activité retenue par les écoles : une concertation supplémentaire sur le projet d'école, l'organisation d'activités en direction des élèves ou en direction des parents...

Dans l'attente d'une clarification de votre part, nous invitons nos collègues à arrêter leur choix comme les années précédentes et à informer leur IEN de la proposition du conseil des maîtres avant le 18 mars par la transmission du PV concerné.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes sentiments respectueux.

Marcel DUPUY,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marcel Dupuy', written in a cursive style.

Secrétaire départemental  
du SE-UNSA des Yvelines